

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-370

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction départementale de la sécurité publique / SECRETARIAT

40-2022-10-21-00001 - Arrêté subdélégation ordonnateur secondaire (2 pages)

Page 3

Direction départementale de la sécurité
publique

40-2022-10-21-00001

Arrêté subdélégation ordonnateur secondaire

Direction centrale de la sécurité publique

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Direction départementale de la sécurité publique des Landes

**LA COMMISSAIRE DE POLICE,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DES LANDES**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux mois de finances ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44 ;

VU le décret 2008-633 du 27 juin 2008 modifié relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 susvisé ;

VU le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Françoise TAHERI, préfète des Landes ;

VU le décret du 17 août 2021 portant nomination de Monsieur Daniel FERMON, secrétaire général de la préfecture des Landes ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2022, nommant Madame Agnès MAZIN-BOTTIER directrice départementale de la sécurité publique des Landes et cheffe de la circonscription de sécurité publique à Mont de Marsan ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2022, donnant délégation de signature à Madame Agnès MAZIN-BOTTIER, directrice départementale de la sécurité publique des Landes, au titre de l'ordonnancement secondaire ;

DECIDE

Article 1er : subdélégation de signature est donnée à

M. Uriel KETCHA TSEKEIM, Commissaire de Police, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique des Landes, Chef de la CSP de Dax

Mme Christelle FEVRIER-DENARIE, Capitaine de Police, chef SVP de Dax

Mme Nathalie MALBREIL, Commandante de Police, Chef d'État-Major à la DDSP des Landes

Mme Lydie ROUSSET, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du Service de Gestion Opérationnelle

Mme Sylvie DEL AMOR, Secrétaire administrative de classe normale, Chef du Bureau des Finances et de la Comptabilité à la DDSP des Landes

Mme Sylvie VISADE, Secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire des ressources budgétaires, en fonction au Bureau des Finances et de la Comptabilité à la DDSP des Landes

M. Raynald AUBERT, Adjoint administratif, gestionnaire des ressources budgétaires, en fonction au Bureau des Finances et de la Comptabilité à la DDSP des Landes

Mme Elisabeth ALKHAT, Adjointe administrative Principale de 1ère classe, gestionnaire logistique à la DDSP des Landes

M. Grégory MOREAU, Adjoint technique, gestionnaire logistique, en fonction à la CSP de Dax

Mme Maylis BERGES, gardienne de la paix, gestionnaire au Bureau de Liaison et de Soutien de Dax

à l'effet de signer tous les actes relatifs à :

- l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses afférentes au budget opérationnel de programme 176 – Police Nationale ;
- la certification du service fait sur les dépenses susmentionnées ;

Article 2 : Le Commissaire de police, directeur départemental adjoint de la sécurité publique et chef de la circonscription de sécurité publique de DAX et le Commandant de Police Chef d'État-Major à la D.D.S.P. des Landes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Fait à Mont-de Marsan, le 21 octobre 2022

*La Directrice Départementale
de la Sécurité Publique des Landes*

Agnès MAZIN-BOTTIER